



## Le secteur aujourd'hui

**20 %** des émissions nationales de GES<sup>1</sup>



**900 000 emplois** directs et indirects



Réglementation du CO<sub>2</sub>/km à l'usage pour les véhicules neufs ...



... mais sans action sur la sobriété de la mobilité

**40 millions** de véhicules en France

**2,1 millions** produits en France en 2019



## 2022-2027 : les leviers pour décarboner



**Compléter le dispositif CO<sub>2</sub>/km** (réglementation européenne CAFE) par des objectifs d'efficacité énergétique



**Orienter la fiscalité** vers des véhicules de plus en plus sobres (masse, aérodynamisme, équipements)



**Aider les ménages** les plus contraints à remplacer leur véhicule par un moyen de transport (beaucoup) plus sobre



**S'appuyer sur la commande publique** pour soutenir la production locale



**Soutenir la R&D** des industries de la mobilité (batteries, vélo, micro-voitures, *retrofit*, etc.)



## La transformation à horizon 2050

### Résilience

Indépendance vis-à-vis des énergies fossiles

Moindre dépendance aux matières premières et aux composants importés

### Emploi

Volume d'emplois stable grâce aux industries de la mobilité

Évolution vers les métiers des cycles, de l'électromécanique et des services

[1] 20 % des GES (gaz à effet de serre) français sont dus à l'usage des véhicules particuliers et des petits utilitaires